

**RÉSIDENCE ACCUEIL
ALVE DIEPPE
2, RUE HUBERT VAIN
76200 DIEPPE**

02.35.50.16.07 ou 02.32.06.88.93

residencedieppe@alve.fr



Pour retirer le dossier unique :

SIAO

**10, avenue du Général Leclerc
76200 DIEPPE**

02.27.28.09.44

CHER LOCATAIRE,

A la Résidence du Soleil, vous êtes ici dans un endroit **convivial et familial**. C'est un lieu **calme et sécurisant**. Vous y trouverez **soutien et écoute** des professionnels.

A la Résidence, vous trouverez des **parties communes** où tous les locataires peuvent se rassembler : La cuisine, la salle à manger, le salon télé et le jardin. Nous y passons, tous ensemble, **d'agréables moments**.

Quotidiennement, des **activités ou des sorties** sont proposées et organisées : Atelier déco, atelier esthétique, atelier carton, soirée karaoké, jeux de société, balades, sorties culturelles, cinéma... Un **planning d'activité** est élaboré par les professionnels toutes les semaines et est affiché sur le tableau d'information du rez-de-chaussée.

Lors des beaux jours, nous nous retrouvons sur la terrasse pour **partager** des repas, des barbecues ou encore des rendez-vous café dans une **ambiance chaleureuse**.

N'hésitez pas à **solliciter** les locataires ainsi que les professionnels si vous avez besoin d'**écoute**, de **soutien** ou encore de conseils. Nous vous souhaitons la **bienvenue chez vous !**

LES LOCATAIRES DE LA RÉSIDENCE



**RÉSIDENCE ACCUEIL
ALVE DIEPPE**

ALVE DIEPPE

QU'EST-CE QUE LA RÉSIDENCE ACCUEIL?

La Résidence Accueil ALVE DIEPPE est un lieu proposant un compromis entre besoin d'autonomie et besoin de se sentir en sécurité.

Elle est composée de 21 logements individuels et des parties communes : Salon, Salle à manger, Cuisine, Buanderie.

SES MISSIONS

- Proposer une solution de logement durable
- Favoriser l'accès aux dispositifs de droits communs, en soutenant l'inscription citoyenne des locataires.
- Lutter contre l'isolement social, en développant des liens sociaux dans le cadre d'un fonctionnement permettant l'aide mutuelle entre locataires, la participation à des activités et l'ouverture sur la cité.
- Contribuer à l'accès et/ou au maintien des soins (somatiques et psychiques).

LE PUBLIC ACCUEILLI

Ces logements sociaux sont loués à des adultes ayant un revenu égal ou inférieur au plafond PLAI, sans limitation d'âge, présentant un handicap psychique, dont l'état est suffisamment stabilisé et dont l'autonomie permet d'accéder à un logement privatif.

L'ÉQUIPE ET SES MISSIONS

Elle se compose

- D'un Directeur
- D'une Coordinatrice
- De deux animateurs

La présence des animateurs est répartie du lundi au samedi en journée

Il n'y a pas de présence professionnelle la nuit, le dimanche et les jours fériés.

LES MISSIONS DES ANIMATEURS

- Animer la vie de la Résidence Accueil
- Garantir une ambiance sereine, sécurisante et conviviale
 - Créer du lien avec les personnes et promouvoir l'entre-aide
- Exercer un rôle de vigilance et d'alerte sur les problèmes rencontrés par les personnes
 - Maintenir les locaux en bon état de propreté et de fonctionnement
 - Favoriser l'insertion dans la cité
- Entretenir et développer les partenariats (sanitaire, médicosocial, local)

ATTRIBUTION DU LOGEMENT

Un entretien de premier contact suivi d'une visite de la Résidence avec les professionnels permet d'expliquer le fonctionnement et de vérifier si la demande et les besoins de la personne sont en adéquation avec le projet de la Résidence.

Pour s'en assurer, la personne pourra participer à une période d'évaluation via le dispositif ALV'Appart.

La personne dépose une demande auprès du SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation du territoire de Dieppe et agglomération) en complétant le dossier unique.

La demande sera traitée par le SIAO puis en commission d'attribution ALVE.

Si la demande aboutit à l'attribution d'un logement, elle est formalisée par un contrat d'occupation sans limitation de durée.